



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 21 juin 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N. Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, G. Vilmint, M. Bourguignon,
R. Cusin, S.Pérou,

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. Baud donné à T.Eudes, Nath. Laks donné à Nicolas Laks

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca, C.Arhuero,

Le secrétariat a été assuré par : G. Vilmint

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	14
Dont pouvoirs	02

N° 2024-52

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° 2024-15 du Conseil municipal du 28 mars 2024

Par délibération n°2024-15 en date du 28 mars 2024, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2024-08 du 12 juin 2024 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1660, B1667, B1671 sises ZA Juge Guérin, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-09 du 7 mai 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A1623 sise, 800, Route du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-10 du 12 juin 2024 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A2035, A2030 sises, Route des Fruitières, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** de ces décisions.

La secrétaire de séance,

Guillemette VILMINT

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire

A Beaumont, le

Le maire,

